

**Responsable UE**  
Arnaud Sohet

**Président de jury**  
Roland Decaudin

**Secrétaire de jury**  
Laurence Bourgeois

**Contact**  
service.etudiants@saint-luc.be  
+32 4 341 81 33

**Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC**  
UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle  
14 crédits • 280 points • 0 heures  
Prérequis : AI400 A.I. Atelier  
Corequis : AI501 Travail de fin d'études

## Acquis d'apprentissage

Au terme de l'**atelier d'architecture d'intérieur de la spécialité scénographie**, l'étudiant est capable :

- approfondir la problématique du projet en autonomie en se basant sur une analyse sensible des données récoltées
- mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'aboutissement du projet scénographique notamment en s'appuyant sur les acquis et connaissances des années antérieures mais aussi sur celles du projet de fin d'études en cours
- maîtriser les enjeux du projet au-delà de la réponse à une demande réelle en respectant les différents acteurs liés au projet scénographique
- concevoir spatialement le projet en se référant au concept en intégrant la globalité des différents équipements techniques
- présenter son projet en le mettant en scène de manière singulière, graphiquement et oralement, devant un jury de professionnels (du monde du spectacle vivant, muséographique, commercial ou événementiel)

## Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3<sup>ème</sup> bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2<sup>ème</sup> master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.

## Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:  
C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 de notre référentiel interne.